

Le 8 novembre 2018

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires et la longue fin de semaine

Comment s'appliquera l'interdiction de travailler des heures supplémentaires durant la longue fin de semaine?

Huit heures, un point c'est tout!

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires s'applique **chaque fois** que le travail à exécuter serait normalement rémunéré à un taux majoré, y compris les jours fériés (le Jour du Souvenir est donc visé par l'interdiction de travailler des heures supplémentaires). L'interdiction **n'empêche pas** les travailleurs et travailleuses à temps partiel et temporaires de travailler jusqu'à huit heures par jour, 40 heures par semaine.

Les mensonges de la direction

La direction tente de semer la confusion et de créer de la division chez les membres en répandant des faussetés.

Elle dit que l'interdiction de travailler des heures supplémentaires ne s'applique pas aux FFRS : c'est faux.

Elle dit que personne ne respecte l'interdiction : c'est faux.

Elle dit que le Syndicat ne peut rien faire si les membres ne respectent pas l'interdiction : c'est faux.

Elle dit que le refus de travailler des heures supplémentaires peut entraîner des mesures disciplinaires : c'est faux.

Elle dit que l'interdiction ne s'applique pas lors d'un jour férié : c'est faux.

La force des membres est extraordinaire, mais l'employeur cherchera toujours des failles dans notre solidarité pour essayer de nous diviser et d'affaiblir notre détermination. Malgré ce qu'en dit la direction, l'interdiction de travailler des heures supplémentaires est respectée partout au pays. Les membres sont à même de constater son efficacité. En tentant de nous mettre des bâtons dans les roues, la direction confirme l'impact de notre moyen de pression. Ses tactiques de division sont un signe de faiblesse et non de force.

Dans une récente déclaration, la direction a soutenu que les membres étaient soumis à du harcèlement et à de l'intimidation s'ils acceptaient de travailler des heures supplémentaires. Elle a ajouté que la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses étaient sa priorité absolue. Cette déclaration serait risible si elle n'était pas si tragique. Si nous avons été obligés de déclencher des grèves tournantes, c'est en grande partie à cause du refus de la direction de régler la crise des accidents du travail. Ce sont des solutions que nous attendons de Postes Canada, et non des insultes.

L'hypocrisie de la direction

Il semblerait que la direction ait à cœur votre santé et votre sécurité si vous acceptez d'aller à l'encontre des mesures de grève imposées par le Syndicat. Vous n'êtes pas dupes.

La solidarité est le fondement du mouvement syndical, et le STTP dispose d'un processus juste pour traiter des violations commises à ses statuts nationaux par des membres. Aller à l'encontre des mesures de grève pourrait mettre en péril votre statut de membre en règle. Nous avons tous le devoir de nous soutenir les uns les autres.

Il est important de rester forts et unis. Blâmer les autres ne nous aidera pas à atteindre nos objectifs. Ne mordez pas à l'hameçon. Ce sont de vieux trucs que les employeurs utilisent toujours.

Causer du tort à l'un d'entre nous, c'est causer du tort à tous!

Solidarité,



Mike Palecek
Président national

2015-2019 / Bulletin n°449
tw sepb 225 / scfp 1979

